

## UNE FISCALITE A HAUTEUR DE 44% DES DEPENSES TOTALES

Les dépenses de transport constituent le troisième poste de dépenses des ménages en France : 13,1% du budget total des ménages, soit 152 milliards d'euros pour un budget total de 1541 milliards d'euros (données Insee, retraitement Eurostat, 2016). Les deux premiers postes sont le logement (26,3%) et l'alimentation (13,3%) : l'automobile, au coude-à-coude avec l'alimentation, arrive largement devant les postes Loisirs et Communications (8,9%), elle constitue un bien de première nécessité pour la grande majorité des Français.

Au sein du poste des transports, l'achat (ou la détention) automobile, les carburants et les lubrifiants représentent 124 milliards d'euros. Le solde est constitué des services et produits associés : entretien, péage, stationnement. Il faut encore y ajouter l'assurance qui est comptabilisée dans les Autres Biens et services en comptabilité nationale (45 milliards d'euros pour l'ensemble des assurances souscrites en France).

Les dépenses automobiles sont étudiées chaque année par l'Automobile Club Association. Selon cette organisation, le budget de l'automobiliste a augmenté de +3,1% en 2017 et se situe à 6 063€ Ttc (moyenne de cinq profils d'utilisateurs), soit un coût au KM de 0,58 euro pour un kilométrage moyen de 10 500km. La ventilation des dépenses est la suivante : financement (48,7%), entretien (17,5%), carburant (11,5%), assurance (10,6%), garage (8,2%) et péage (3,5%).

En 2017, à l'exception des péages (+0,8%) et du poste garage (+0,9%), tous les autres postes ont augmenté plus vite que l'inflation. La fiscalité est une cause majeure de hausse : les carburants ont augmenté de +11,2% (SP95) et de +16,8% (gazole). Les dépenses d'entretien ont augmenté de 3,9% et les primes d'assurance de 1,6%.

La fiscalité pèse beaucoup sur le budget de l'automobiliste. En 2017, les taxes liées à l'auto ont atteint la somme de 67,5 milliards d'euros, soit 44% de taux de prélèvements : l'automobiliste est le consommateur le plus taxé en France. 36 milliards d'euros ont été prélevés pour le seul carburant. Les taxes acquittées par les usagers de la route se répartissent comme suit : carburants (36 milliards), péages (9 milliards), TVA sur véhicules neufs (7 milliards), TVA sur l'entretien (6 milliards), taxes assurances (4 milliards), cartes grises (2 milliards), amendes (2 milliards), autres (1,5 milliard).

(sources chiffrées : Insee, Eurostat, ACA).